

DÉPARTEMENT DU CHER
MAIRIE
DE
SAULZAIS-LE-POTIER



MAIRIE DE SAULZAIS LE POTIER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents : 11
Nombre de suffrages : 11
Pour : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt huit octobre à 19h l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARDONEL Gérard.

Date de convocation
22 octobre 2024

Date d'affichage
5 NOV. 2024

publication sous forme
électronique
<https://saulzais-le-potier.e-monsite.com/>

Etaient présents :

M. ACCOLAS Didier, Mme AUDOUSSET Pierrette, M. CARDONEL Gérard, Mme CHIROL Nadine, M. DAUMIN Olivier, DELAGE Bruno M. DOLLET Jean-Jacques, Mme DURIS Béatrice M. ESMOINGT Guy, Mme NUYTENS Aline, Mme STOCKER Hélène

a été nommée secrétaire de séance : Mme DURIS Béatrice

Numéro interne de l'acte : 2024-10-05

Objet : SAUR : projet de convention pour la facturation, le recouvrement et le reversement des redevances assainissement

Monsieur le Maire présente la convention de la SAUR qui fixe les conditions générales de recouvrement des redevances d'assainissement pour les abonnés du service de l'eau.

Il précise que la rémunération de la Saur est de 4.42 € HT par abonné et par an, et qu'actuellement le nombre d'abonnés est de 210.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** la convention proposée
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAULZAIS LE POTIER

Le Maire
Gérard CARDONEL



La secrétaire de séance
Béatrice DURIS